

LE RÉPUBLICAIN

DU RHONE JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Reclames..... 4 fr.
 Annonces anglaises..... 5 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

du 4 Janvier 1882

100 français.....	84 55	Crédit mobilier.....	750
100 amortissable.....	84 80	Crédit Lyonnais.....	895
100 nouveau.....	85 20	Mobilier espagnol.....	900
100 français.....	114 75	Union générale.....	3090
100 italien 5 0/0.....	80 75	Foncière lyonnaise.....	555
100 anglais 6 0/0.....	80 75	Autrichiens.....	717
100 russe 5 0/0.....	80 75	Lombards.....	313
100 turc 5 0/0.....	80 75	Sarragosse.....	570
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	357	Nord-Espagne.....	703
100 banque d'escompte.....	5800	Transatlantique.....	570
100 crédit foncier.....	1700	Suez.....	3530
100 banque ottomane.....	915	Consolidés à Londres.....	99 5/8
100 banque autrichienne.....	1105	Panama.....	578

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 janvier.

LES BUREAUX DES CHAMBRES

On sait que, aux termes de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le Sénat et la Chambre se réunissent chaque année le second mardi de janvier.

La séance d'ouverture, consacrée au renouvellement du bureau, présentera cette fois un intérêt particulier en ce qui concerne le Sénat, par suite de la réunion possible du Congrès au cours de la session ordinaire de 1882.

Jusqu'à présent M. Léon Say n'a pas de concurrent au fauteuil présidentiel du Luxembourg. A la Chambre, M. Brisson sera réélu à une grande majorité, ainsi que les deux vice-présidents, M. Lepère et Philippoteaux. Mais il y aura lieu de choisir deux vice-présidents nouveaux pour remplacer MM. Devès et Spuller, devenus, le premier, ministre de l'agriculture, le second, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Une réunion plénière des députés de la gauche aura lieu lundi prochain ainsi que nous l'avons annoncé, au Palais Bourbon, en vue d'établir une entente préalable sur les noms des candidats à ces deux vice-présidences.

La lettre de convocation, signée par 20 membres de la majorité républicaine, sera publiée dans les journaux avant la fin de la semaine.

LES NOUVEAUX PROJETS DE LOI

Le ministre des cultes déposera à la rentrée un projet de loi destiné à compléter le Concordat par des mesures de police générale réglant les rapports du clergé et du gouvernement et établissant des sanctions pour assurer l'efficacité des prohibitions de divers genres édictées par les lois concordataires.

Au ministère de la guerre on travaille à un projet de loi sur un recrutement, qui différerait sensiblement de la législation actuelle, mais qui n'aura qu'un point de ressemblance avec la proposition Laisant: la réduction du service militaire à trois ans. La combinaison au moyen de laquelle on compte arriver à cette réduction est fort simple et n'apportera aucun trouble dans le fonctionnement régulier de l'armée.

Le ministre de l'instruction publique prépare un

projet de loi sur l'enseignement primaire. Ce projet, qui sera déposé à la rentrée des Chambres, comprendra les réformes et les améliorations que M. Paul Bert veut introduire dans la situation matérielle des instituteurs et dans leurs relations avec leurs supérieurs.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, doit déposer, lors de la rentrée des Chambres, plusieurs projets de loi importants. Nous avons annoncé le complément de la loi sur le droit de réunion. Un projet conçu dans un esprit très hardi et très libéral englobera à la fois les associations syndicales et les congrégations religieuses; la rédaction en est soumise au conseil des ministres. Viendront ensuite: Le projet de loi organisant les sociétés de secours mutuels, rédigé d'accord avec le ministre des finances, et enfin un projet de loi dû à M. Caméscasse, préfet de police, sur les récidivistes.

Contrairement à ce qui a été annoncé, ce dernier projet ne touchera pas à la réglementation de la prostitution, contre laquelle l'autorité est suffisamment armée par les arrêtés et règlements en vigueur. Il vise cependant la catégorie des souteneurs qui, jusqu'ici, ont pu se soustraire à toutes les pénalités, mais qui pourront à leur tour tomber sous le coup de la loi sur le vagabondage, celle-ci ne s'appliquant pas seulement aux individus sans domicile, mais également à ceux qui sont sans profession. Ce projet est terminé, il ne lui reste plus qu'à être révisé en commun avec M. le garde des sceaux, au nom de qui il sera également déposé sur le bureau de la Chambre.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 4 janvier.

Le *Télégraphe* estime que le mandement qui vient de publier M. Freppel est malaisé sur des lèvres apostoliques. Il ajoute que ce mandement n'est ni ingénieux ni fin.

Le *Paris* approuve le gouvernement de choisir tous les hommes remarquables par leurs talents et qui se sont ralliés franchement à la République.

Le *France* estime que M. Gambetta a un plan, comme le général Trochu. Ce plan n'est pas nouveau, car il ressemble au plan de Gessler: Saluer le chapeau du maître.

Le *National* constate que nous sommes dans un gâchis politique. M. Gambetta a fait le contraire des choses qu'il avait promises ou qui étaient espérées; il est temps de rentrer dans une voie vraiment républicaine.

Le *Temps* trouve que la candidature de M. Labordère n'a pas de signification précise; il demande si c'est une protestation contre les coups d'Etat ou une simple candidature radicale, socialiste.

Informations

Paris, 4 janvier.

Actes officiels

Le *Journal officiel* publie des décrets convoquant pour le dimanche 29 janvier courant, les électeurs des collèges actuellement vacants à la Chambre des députés par suite de décès ou d'invalidation.

Ces collèges sont:

1^{er} Ceux de Provins (Seine-et-Marne), Aulussou

(Creuse), 2^e circonscription de Mamers (Sarthe), devenus vacants par la mort de MM. Sallard, A. Le Faure et de Perrochel.

2^e Les collèges de Loudéac, de Fougères, de Saint-Flour (Cantal), de Rochechouart (Haute-Vienne) et de Dinan (Côtes du-Nord), devenus vacants à la suite des invalidations de MM. Boscher de l'Angle, de La Villegontier, Amagat, Codet et l'abbé Dargora.

L'officiel annonce en outre que M. Lesguillier est chargé des attributions de l'ancienne direction générale des chemins de fer, qui est supprimée.

Les démentis

Les bruits de nouveau mis en circulation d'après lesquels MM. Gambetta et Waldeck-Rousseau donneraient leur démission, sont formellement démentis.

A la légation des Etats-Unis

Le ministre des Etats-Unis à Paris donnera demain un grand dîner en l'honneur de M. Gambetta.

M. de Ring

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. de Ring, ministre plénipotentiaire en disponibilité, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près le roi de Roumanie, en remplacement de M. Ducros-Albert, mis en disponibilité.

M. de Ring, qui appartient à une famille alsacienne, est l'un des agents les plus distingués de la carrière diplomatique. Il a été longtemps premier secrétaire à Vienne; en 1878, il a été nommé représentant de France à la commission de la Roumanie orientale. Ensuite il a succédé, au Caire, à M. Tricoir. Lors des troubles militaires de l'Egypte, il fut brusquement mis en disponibilité par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

M. de Ring connaît bien l'Orient, et il remplacera avantageusement à Bucharest, M. Ducros-Albert, qui s'y était fait une situation difficile.

Les industries d'art

Aujourd'hui a eu lieu la première séance de la commission d'enquête sur les industries et les ouvriers d'art, sous la présidence de M. Antonin Proust, ministre des beaux-arts, qui a inauguré les travaux par un discours, dans lequel il a exposé le but de la commission: examiner la situation des industries et chercher le moyen de les mettre en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

La séance a été consacrée à la discussion de l'ordre des travaux de la prochaine séance, qui aura lieu mercredi.

Le général Saussier

Le commandant en chef du 19^e corps vient d'arriver à Paris, il y séjournera un mois environ pour prendre part aux travaux du tableau d'avancement des officiers.

La question égyptienne

Le *Daily News* discutant une dépêche récente adressée au *Times* relativement à l'entente de l'Angleterre et de la France à l'égard de l'Egypte, dit que, quoique en principe l'arrangement soit déterminé, la note n'est pas encore rédigée et que ses termes ne seraient pas aussi explicites que le *Times* le croit.

Les précautions contre l'incendie

La campagne entreprise par la préfecture de police contre les théâtres, pour y assurer la sécurité publique en cas d'incendie, porte ses fruits.

Une soixantaine de contraventions ont été signalées encore hier soir dans plusieurs théâtres.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement sur les théâtres que va s'étendre la vigilance du préfet de police.

On prépare à la préfecture de police, une circulaire s'occupant d'une façon toute spéciale des grandes manufactures, des ateliers de location de force motrice, de tous les établissements enfin où il y a d'une façon constante une agglomération d'ouvriers.

Des agents spéciaux vont rigoureusement inspecter les constructions, la disposition des machines et des chaudières. Partout où il y aura du danger, des changements, indiqués par les architectes de la préfecture de police, devront avoir lieu immédiatement.

Petites Nouvelles

L'amélioration de l'état de santé de M. Charles Blanc ne s'est point maintenue.

Des complications nouvelles se sont déclarées; les médecins désespèrent de sauver l'illustre malade, ils s'attendent à sa mort d'un instant à l'autre.

Le médecin de marine Bayol, un des plus vaillants explorateurs de l'Afrique, vient d'arriver à Bordeaux à bord du paquebot le *Congo*. Il fera demain une conférence sur ses derniers voyages.

LES OBSÈQUES DE M. HÉROLD

Paris, 4 janvier.

Les obsèques de M. Hérold ont eu lieu aujourd'hui, à une heure. Le cortège, parti du pavillon de Floré, a suivi, pour se rendre au cimetière du Père-Lachaise, le quai du Louvre, la rue Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Turbigo, la place de la République, le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette. L'escorte d'honneur était fournie par le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris et des détachements d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, commandés par un général.

De nombreux sénateurs, députés, membres du conseil d'Etat, magistrats municipaux suivaient le cortège, immédiatement après les membres de la famille et les représentants de M. le président de la République.

Le regretté préfet de la Seine avait, par testament, exprimé ses dernières volontés et demandé qu'à ses obsèques il n'y eût ni cérémonie religieuse, ni député officiel, ni discours.

Ses désirs ont été exaucés; cependant on a pensé qu'en proscrivant les discours, le défunt avait en vue les discours officiels, les panégyriques, mais qu'il n'avait pu vouloir interdire à ses amis personnels d'exprimer leurs regrets intimes et leur affection, et M. Eugène Pelletan, en vieil ami de la famille, a prononcé sur sa tombe quelques paroles d'adieu, adressées, non à l'homme politique, mais à l'homme intègre et bon que la République vient de perdre.

L'Etat Sanitaire des Armées Française et Allemande

Le *Militär-Wochenblatt* a récemment publié une statistique intéressante relativement à l'état sanitaire de l'armée allemande, comparé avec celui de l'armée française. Nous en résumons, d'après le *Progrès militaire*, la partie la plus instructive.

Si l'on compare le nombre des malades aux hôpitaux et à l'infirmerie avec le total des présents, on trouve que la proportion est en Allemagne de 5,71

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE ABEL & BERTHE

— Le 24 septembre, à onze heures du soir, oui... Ah! je m'en souviens! murmura Jean-Jeudi qui devenait de plus en plus sombre.

— Vous aviez pris l'homme à la place de la Concorde, près du Pont-Tournant?...

Jean-Jeudi fit un geste de stupeur et s'écria:

— Tonnerre du diable! Comment sais-tu tout ça?

— Je le sais, répondit Plume-d'Oie, parce que c'est moi qui ait écrit la lettre par laquelle on donnait rendez-vous au médecin de campagne sur la place de la Concorde.

Mais alors, dit Jean-Jeudi en saisissant avec violence le bras de Raoul Brisson, mais alors tu les connais tous les deux, l'homme et la femme?...

— Je n'ai jamais vu l'homme... j'ai vu la femme une fois seulement, quand elle est venue me commander la lettre qu'elle m'a payée dix louis... Si j'avais deviné ce qu'elle en voulait faire, j'en aurais demandé vingt...

Tu n'as pas eu l'idée de la suivre?

L'ex-notaire secoua la tête.

Jean-Jeudi reprit:

— Tu sais au moins le nom de celui dont tu imitais l'écriture et la signature?...

— Pour signature il n'y avait que des initiales... répliqua Plume-d'Oie.

— Ces initiales, tu ne les a pas oubliées?

— Non, parbleu!... Il me semble les voir encore.

— Et, c'était?

— C'était: DUC S. DE LA T. V.

— Un duc! mazzette! Ça se passait dans un monde un peu chouette! On voulait supprimer l'enfant d'un duc!... Pour avoir une fortune, bien sûr...

— Ça saute aux yeux!... Et tu a supprimé le mou-cheron?...

— Non...

— Ah! ah!...

— J'avais tué l'homme... j'allais noyer l'enfant...

Je fus pris de remords, de pitié, de je ne sais quoi... Que veux-tu; on n'est pas parfait! et alors...

Mais ça n'est pas de ça qu'il s'agit... revenons à la chose qui m'intéresse... Tu connaissais les initiales et tu n'as pas cherché à deviner les noms qu'elles cachaient?

— Si, j'ai cherché...

— As-tu trouvé quelque chose?

— Oui, en m'aidant de l'Armorial...

— L'Armorial!... Connais pas... Qu'est-ce que c'est?

— C'est comme qui dirait l'*Almanach Bottin* de la noblesse et des gens titrés...

— Et tu as déniché là-dedans des noms et prénoms faits sur mesure pour le titre et les initiales?...

— Oui: DUC SIGISMOND DE LA TOUR-VAUDIEU... Et j'ai appris le lendemain que le duc venait de mourir...

— Assassiné?

— Non, tué en duel...

— Alors, je n'y vois goutte...

— Eh bien, moi, en ma qualité d'ancien notaire, je comprends parfaitement... reprit Raoul Brisson, l'enfant était le fils du duc... Le duc avait un frère... L'enfant empêchait le duc d'hériter, mais, le duc

mort et l'enfant aussi, le dernier des La Tour-Vaudieu entra en possession de toute la fortune...

— Ça serait alors ce paroissien-là, qui, après s'être servi de moi pour lui débayer le chemin, m'aurait fait empoisonner par sa maîtresse.

— Ce n'est ni lui, ni sa maîtresse peut-être, mais des gens payés pour le servir et travaillant dans son intérêt...

— Ah! murmura Jean-Jeudi. Voilà ce qu'il faudrait savoir... Ça se peut-il?...

— Ça se peut très bien, dit Fil-en-Quatre, qui jusqu'à ce moment n'avait pris part à l'entretien que comme auditeur; je joins, mes petits enfants, que nous sommes sur la trace d'un filon d'or... d'un véritable placer californien...

— J'en suis convaincu depuis longtemps... répliqua Plume-d'Oie. Le filon existe... C'est l'exploiter qui est difficile...

— Pourquoi?...

— Parce que je ne nous vois guère en passe de nous faufiler dans le grand monde où vivent tous ces gens de la haute...

— Bah! il suffirait que Jean-Jeudi fasse un peu de toilette et se déguise en particulier très chic, pour s'introduire sous un prétexte chez le duc actuel de la Tour-Vaudieu, simple histoire de s'assurer en le dévisageant si c'est bien son particulier de Neuilly...

— Inutile d'entrer chez lui pour ça... répliqua Jean-Jeudi. Je suis timide de ma nature, et ça me gênerait de me mettre en vue... Il suffira de savoir où il demeure... Je monterai la garde aux environs de sa porte, sans en avoir l'air, et je saurai bien le reconnaître, rapportez-vous-en à moi pour ça...

— L'idée est bonne! répondit Raoul Brisson; une fois certain de l'identité, notre camarade pourra se présenter la tête haute... Il lui suffira de se nommer, si toutefois l'homme de Neuilly connaît son nom.

— Il le connaît, et la femme aussi, car je leur ai raconté mon histoire et pourquoi je m'appelais Jean-Jeudi... Mais ce n'est pas lui surtout que je voudrais trouver, c'est la femme...

— Quand tu tiendras l'un, tu tiendras l'autre...

— Notaire, demanda Fil-en-Quatre, te souviens-tu mot par mot du contenu de la lettre que tu écrivais au médecin de campagne?

— Je me souviens du rendez-vous donné au Pont-Tournant... Voilà tout...

— Y avait-il autre chose encore?

— Je n'en sais plus rien...

— Ah! c'est fâcheux!... c'est bien fâcheux!...

— Mais je l'ai, ou du moins je l'avais, cette lettre... reprit Plume-d'Oie.

— Tu l'avais?...

— Oui, la copie... je suis un homme d'ordre... je ne manquais jamais de copier pour mes archives toutes les pièces qu'on me chargeait d'imprimer... Donc, je possédais celle-là comme les autres...

— Que sont devenues ces paperasses?...

— En plan, mon fiston!...

— En plan? répéta Jean-Jeudi.

— Au clou, si tu veux...

— Depuis quand?

— Depuis cinq ans, dans trois malles laissées en garantie.

— A qui?

— Au propriétaire d'un logement que je ne pouvais payer... Brave homme, du reste, le père Chabousseau...

— Où, ce logement?

— Rue de la Reynie, numéro 17...

— Elles sont-là pour une grosse somme, tes malles?

— Assez grosse...

— Combien?...

par 1,000; en France, de 5,19 seulement; mais quant aux malades à la chambre, on trouve pour la France le chiffre énorme de 20,16 par 1,000, tandis qu'en Allemagne, on n'a que celui de 5,89. De sorte qu'au total l'ensemble de tous les malades représentés pour la France 25,47 et en Allemagne 11,60.

La durée de traitement des maladies sérieuses (hôtels et infirmeries) est en moyenne plus courte en Allemagne qu'en France. Ainsi, aux hôpitaux, cette durée est, en France, de 28,8 jours; en Allemagne, de 22. Aux infirmeries, les durées sont respectivement de 11,6 jours pour la France et de 8,7 pour l'Allemagne.

Pour les malades à la chambre, c'est l'inverse; la durée moyenne n'est que de 3 jours en France, tandis qu'elle est de 5,4 jours en Allemagne, ce qui fait qu'en somme le temps moyen pendant lequel chaque homme se trouverait exempt de service, dans le cours d'une année, est de 17 jours en France et de 15 en Allemagne.

D'autre part, la mortalité est double dans l'armée française de ce qu'elle est dans l'armée allemande. Sur un total de 440,614 individus (y compris les officiers), la première en a perdu 4,009, soit 9,09 p. 1,000 du nombre des présents, tandis que la seconde, sur 828,298 (non compris les officiers), n'en a perdu que 1,581, soit 4,83 p. 1,000. Encore, dans ce dernier chiffre, sont comptés 159 hommes du corps des invalides, qui, en France, ne figurent pas dans les statistiques.

Ea résumé donc, si la statistique du *Militär-Wochenblatt* est exacte, nous aurions en moyenne plus de malades dans notre armée qu'il n'y en a dans l'armée allemande. De plus, la mortalité serait plus grande chez nos soldats malades que parmi ceux de l'Allemagne. Ce sont là des différences qui ont sans doute besoin d'être contrôlées, mais qui, dans tous les cas, méritent d'attirer l'attention du gouvernement.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 4 Janvier 1882			
3 0/0	84 45	Egypte	358 »
3 0/0 nouveau	85 27	Turc	14 55
5 0/0	114 60	Panama	610 »
1/20	90 55	Foncier	» »
Extérieure	29 29 3/4	Alpine	296 »
Chemins Turcs	63 25	Suez	3570 »
Banque Ottom.	905 »	Rio	805 »
Union	3060 »	Autrichiens	» »
id. nouvelle	» »	Credit de Paris	» »
Credit de France	» »	Laenderhank	» »
Intérieure	» »	Lombards	» »
Phénix	897 05	Ottoman	73 50

ÉTRANGER

Italie

L'Allemagne et le Vatican

Rome, 4 janvier. — Le *Popolo romano* dit que les négociations entre l'Allemagne et le Vatican, dont la mission de M. Busch serait le couronnement, auraient eu uniquement pour but de régler définitivement la question des promotions, des nominations et de l'administration ecclésiastique dans le royaume de Prusse, sans à étendre cette espèce de concordat à tout l'Empire; mais le Vatican alors se réserverait d'étudier cette proposition, étant lié par un accord antérieur avec la Bavière, le grand duché de Bade et les Etats de Meisse.

Angleterre

L'agitation irlandaise

Dublin, 4 janvier. — On a arrêté hier Mme Walsh, présidente de la Ligue agraire des femmes, Mlle Ward, secrétaire et Mme Skerritt, trésorière. Quatre dames, membres d'une section de la Ligue agraire des femmes, à Drumcollogher, ont été aussi arrêtées. La municipalité de Dublin a conféré le droit de cité à M. Parnell et Dillon, par 21 voix contre 23.

Le traité franco-anglais

Londres, 4 janvier. — Le *Daily News* dit que M. Crowe reste à Paris pour quelques jours; il n'aura aujourd'hui aucune entrevue avec M. Rouvier, et il n'y a pas la moindre espérance que le gouvernement français fasse des concessions qui justifieraient la reprise des négociations.

La politique anglaise

M. Bright, en parlant hier devant les électeurs de Birmingham, a fait la comparaison entre la politique intérieure et extérieure du gouvernement actuel et celle du cabinet Beaconsfield; il a dit que des critiques déclarent que l'Angleterre est maintenant sans alliés et qu'il n'attache peu d'importance à ces insinuations, car l'Angleterre n'a jamais eu tant d'amis qu'à présent.

Autriche-Hongrie

Le pape à Rome

Prague, 4 janvier. — Le cardinal Schwartzemberg revenant de Rome a déclaré aux membres du clergé venant le féliciter, que le pape ne songeait nullement à quitter Rome; le pape est prêt à remplir sans crainte les devoirs de bon pasteur et de souverain pontife, et à sacrifier sa vie, si Dieu le permet, pour les remplir.

Espagne

Le traité franco-espagnol

Madrid, 4 janvier. — Le ministre des finances a annoncé à ses collègues, réunis en conseil, que les négociations pour le traité de commerce franco-espagnol auraient sous peu un résultat favorable.

On a échangé hier, pour 1,700,000 pesetas de titres amortissables contre du 4 0/0 nouveau.

Portugal

Le discours du trône

Lisbonne, 4 janvier. — Le roi a ouvert hier la session des Cortès.

Le discours de la Couronne relate les bonnes relations du Portugal avec toutes les autres puissances. Le roi parle de l'accueil sympathique que lui ont fait à Carceres, le souverain et les citoyens de ce noble pays d'Espagne, pour lequel il garde la reconnaissance la plus sincère.

Il espère que sous peu de jours, il aura la satisfaction de voir LL. MM. le roi et la reine d'Espagne dans sa capitale. Ces visites serviront à resserrer les bons rapports qui existent entre deux pays amis indépendants et libres.

La tranquillité publique maintenue, la réception enthousiaste des populations pendant le voyage que fit sa Majesté dans le Nord avec la Reine et les princes de sa maison, prouvent le profond attachement du peuple à la monarchie.

Le roi espère que le traité de commerce avec la France aura l'approbation des Cortès. Il projette de nouvelles mesures pour réformer l'instruction primaire et secondaire, pour améliorer la situation de l'armée et de la marine, pour multiplier les chemins de fer et les routes. Il présentera quelques projets financiers tendant à balancer les dépenses avec les recettes tout en épargnant le plus de sacrifices possible aux contribuables.

Egypte

Une lettre d'Arabi-bey

Londres, 4 janvier. — Le *Times* publie une lettre du colonel Arabi-bey, un des principaux chefs de la dernière insurrection, dans laquelle celui-ci explique les vues et le but du parti national égyptien. Dans cette lettre, Arabi-bey accepte les relations actuelles de l'Egypte et de la Porte comme la base du mouvement national, reconnaît le sultan comme souverain et kalife et affirme la fidélité au khédive.

Il insiste toutefois sur l'exécution des promesses faites par le khédive en septembre 1881, et surtout sur la promesse faite de gouverner avec l'assemblée des députés. Le parti national reconnaît les services rendus par l'Angleterre et par la France, et avoue la nécessité du contrôle financier européen; cependant il regarde ce régime comme provisoire, car le but du parti national est de voir un jour l'Egypte entièrement dans les mains égyptiennes.

Le parti national confie ses intérêts à l'armée, car elle est la seule puissance capable de protéger le développement de la liberté, la seule qui soit prête à le faire. La lettre termine en demandant que l'armée soit portée à 18,000 hommes et en affirmant que le parti national est un parti politique, non un parti religieux.

EN ALSACE-LORRAINE

L'administration allemande n'est décidément pas heureuse en Alsace-Lorraine. On sait que la langue française est maintenant interdite dans les délibérations du *Landrathsversammlung*. Les Alsaciens-Lorrains qui n'entendent point la langue allemande se trouvent par suite dans l'impossibilité de remplir leur mandat. C'est ainsi que M. Fiatta, élu représentant par le conseil municipal de Metz a donné sa démission parce qu'il ne sait pas l'allemand. M. Marly, également élu par le conseil municipal de Metz, vient de démissionner à son tour en ces termes :

Je dois refuser l'honorable mission que le conseil m'a confiée, me trouvant dans l'impossibilité de la remplir, par suite de la suppression prochaine, à notre assemblée provinciale, de la langue française, la seule que je parle.

A ce motif de refus, tiré d'une considération toute personnelle, vient s'en ajouter une autre plus générale et tout puissant pour moi; je ne voudrais pas comme représentant de Metz, en acceptant le mandat qui m'a été donné, sembler accorder une adhésion, même indirecte, à l'introduction officielle et obligatoire de la langue allemande en la Délégation; — mesure qui porte atteinte à nos droits politiques et que je considère comme funeste pour notre pays.

Les membres alsaciens de la Délégation sont résolus, de leur côté, à se servir dans leur délibérations du patois local que les fonctionnaires et les employés d'outre-Rhin ne comprennent pas plus que les Messins ne comprennent l'allemand.

LISTE DES CANDIDATS

AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 8 JANVIER

Orne. — Liste de gauche: MM. Christophle, député; Dugué de la Fauconnerie, Poupet.
Liste de droite: MM. Porquet, sénateur sortant; de la Scitière, id.; de Flers, id.; de Gasté, candidat indépendant.

Pas-de-Calais. — Liste de gauche: MM. Hugot, sénateur sortant; Devaux, député; Demiauti, Boacher-Cadart.

Liste royaliste: MM. Paris, sénateur sortant; Dubrulle, id.; de Rosamel, id.

Liste bonapartiste: MM. Mathieu, Livois, Hormary, Paris, sénateur sortant.

Puy-de-Dôme. — Liste de gauche: MM. Salneuve, sénateur sortant; Guyot-Laveline, id.; Goutay.

M. Bardoux se présente comme républicain libéral.

M. de Barante, sénateur sortant, est le seul candidat de droite connu jusqu'à présent.

Basses-Pyrénées. — Liste de gauche: MM. Lacaze, député; Marcel Barthe, id.; Michel Renand.

Liste de droite: MM. Daguénet, sénateur sortant; de Gontant-Biron, id.; Carrère.

Hautes-Pyrénées. — Liste de gauche: MM. Dupré, de Deflis, nuance gauche.

MM. Candellé, Bayle et Trappie, se présentent comme union républicaine.

Liste de droite: MM. Adnet, sénateur sortant; Cazalès.

Pyrénées-Orientales. — Liste de gauche: MM. E. Arago, sénateur sortant. Le second candidat, républicain n'est pas désigné. On parle de M. Jacquemont et de M. Achille Farines.
Pas de concurrents.

Haut-Rhin. — M. Viellard-Migeon, sénateur de droite sortant.

M. Boigeol, républicain.

Rhône. — Liste républicaine: MM. Millaud, sénateur sortant, Guyot, député, Edouard Aynard; X...
Liste radicale: MM. Vallier et Millaud, sénateurs sortants; Guyot, député; Munier.

Haute-Saône. — Liste de gauche: MM. Jobart, sénateur sortant; Noble.

M. Dufournel, sénateur de droite sortant, se représente.

Saône-et-Loire. — Liste de gauche: MM. Guillemaut, sénateur sortant; Mathy, id.; Demôle, id.

On ne signale pas d'autre liste.

Sarthe. — Liste de gauche: MM. Rubillard, député; Cordelet, id.; Lemonnier, id.

Liste de droite: MM. Caillaux, sénateur sortant; Vétillard, le général Bourbaki.

Savoie. — Liste de gauche: MM. Parent, sénateur sortant; Carquet.

Liste de droite: MM. d'Alexandry, sénateur sortant; Arminjon.

Haute-Savoie. — Liste de gauche: MM. Chardon, sénateur sortant; Chaumontel, id.

Pas de concurrents.

Seine-Inférieure. — Liste de gauche: MM. Sénard, ancien député; Besselièvre, Thiessé, député; Bazan.

Liste de droite: MM. Pouyer-Quertier, sénateur sortant; Ancel, id.; général Robert, id.; Lizot.

Seine-et-Marne. — Liste de gauche: MM. Adam, sénateur sortant; Foucher de Careil, id.

Pas de concurrents.

Deux-Sèvres. — Liste de gauche: MM. de Reigné, Goguet.

Liste de droite: MM. Monnet, sénateur sortant; Dupuis.

Somme. — Liste de gauche: MM. Dauphin, sénateur sortant; Labitte, député; Magniez, id.

Liste de droite: MM. Dompierre d'Ornoy, sénateur sortant; de Rainville, id.

M. Saint se présente comme républicain libéral en dehors du comité.

Tarn. — Liste de gauche: MM. Rigal, Barbey.

Liste de droite: MM. Espinasse, sénateur sortant; Daguilhon-Lasselve.

Tarn-et-Garonne. — Liste de gauche: MM. de Freycinet, Garrisson.

Liste de droite: MM. de Preissac, sénateur sortant; Delbreil fils.

Var. — Liste de gauche: MM. Brun, sénateur sortant; Ferroullat, id.

Il y a une liste plus radicale, en tête de laquelle figure M. Bon.

Vaucluse. — Liste de gauche: MM. Elzéar Pin, sénateur sortant; Gent, député.

Liste de droite: MM. Granier, sénateur sortant; l'autre candidat n'est pas désigné.

Vendée. — Liste de gauche: MM. Perier, Bienvenu, député; Richer.

Liste de droite: MM. Gaudineau, sénateur sortant; Cornulier, id.; Haigan, id.

Vienne. — Liste de gauche: MM. Salomon, député; Gassan.

Liste de droite: MM. Ladmiraux, sénateur sortant; de Beauchamp.

M. le général Arnaudeau, sénateur sortant, se présente également.

Haute-Vienne. — Liste de gauche: MM. Ninard, sénateur sortant; Teisserenc de Bort.

Liste plus avancée: MM. Lamazure, Ranson.

Pas de liste de droite.

Vosges. — Liste de gauche: MM. Claude, sénateur sortant; Georges, id.; Kuir.

Liste de droite: MM. Aubry, de Ravinel, Champy.

Yonne. — Liste de gauche: MM. Charbon, sénateur sortant; Ribière, id.

Liste radicale: MM. Bonnerot, Deguyot.

Oran. — M. Pomel, sénateur de gauche sortant.

Inde Française. — M. Desbassyns de Richemont, sénateur de droite sortant.

ÉLECTIONS PARTIELLES

Eure. — M. Pouyer-Quertier, droite; Lepouzé, gauche.

Alpes-Maritimes. — M. Chiris, député, gauche.

Creuse. — MM. de Freycinet, gauche; Reynald, Union républicaine.

Haute-Marne. — M. Steenackers, gauche, a pour concurrents des candidats plus avancés: MM. Donnot, Noble, et M. de Bourges, monarchiste.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Nominations

St-Etienne, 4 janvier. — M. Gardot, un de nos bons artistes stéphanois, professeur de dessin au lycée de St-Etienne, vient d'être promu à la 1^{re} classe de son grade. Nous le félicitons de cet avancement mérité.

Sur la proposition de M. le préfet de la Loire, M. Jean-Pierre Morel a été nommé adjoint au maire de Bourg-Argental en remplacement de M. Lacour décédé.

M. Laffort, précédemment surnuméraire des contributions indirectes dans le département du Gard, a été nommé commis à Roanne.

Accident de chasse

Le garde chasse Berthet a succombé mardi matin aux suites de l'accident dont il a été victime dans une grande chasse qui avait lieu à Maringes dimanche dernier.

Ce malheureux laisse une veuve et 4 enfants en bas-âge.

Funèbre découverte

On se rappelle l'épouvantable catastrophe qui eut lieu au puits Jabin le 4 février 1876, et fit 212 victimes.

On a découvert aujourd'hui, dans une des galeries de ce puits, le squelette d'un des malheureux mineurs dont les restes ne purent être retrouvés alors.

Une enquête est ouverte dans le but de rechercher à laquelle de ces victimes appartient ces ossements.

Rectification

On nous prie de dire que le nommé Drevet, dont nous avons annoncé la mort avant-hier, est mort d'une congestion occasionnée par le froid, et qu'il n'était nullement en état d'ivresse, ainsi que plusieurs témoins pourraient l'affirmer.

ISÈRE

Conscriers de 1881

Grenoble, 4 janvier. — La dernière réunion générale des conscriers de 1881 des trois cantons de Grenoble, aura lieu demain soir jeudi 5 janvier, à la salle de l'Amphithéâtre de l'ancienne Faculté, place de la Halle, à 8 heures et demie.

ORDRE DU JOUR:

Clôture définitive des réunions. Samedi 7, grand bal. Dimanche, tirage de la Tombola.

Réunion

Dimanche 5 janvier à 3 heures de l'après-midi, aura lieu salle des Tailleurs, rue Chenoise, 14, une assemblée générale relative à l'exploitation agricole et forestière du Belzezin.
M. Bravet, député, présidera.

Suicide

Hier soir, le nommé Laurent Nuss, âgé de 54 ans, militaire en retraite, 3, rue du Four, a mis fin à ses jours en s'asphyxiant à l'aide du charbon de bois.

Depuis quelques temps cet homme faisait un abus considérable d'alcool. On pense que c'est sous l'influence de la boisson qu'il a pris cette fatale détermination.

Vol

Hier, un malfaiteur resté inconnu, s'est introduit dans le domicile de M. Achille Bertrand, gantier, rue Créqui, 30, et s'est emparé d'un portefeuille contenant divers papiers, d'un livret de la Caisse d'Épargne, d'une reconnaissance du Mont-de-Piété et de deux douzaines de gants.

L'auteur de ce vol est activement recherché.

— Cinq cent vingt-cinq francs, sans compter les intérêts...

Jean-Jeudi fit la grimace.

— Bigre! s'écria-t-il, c'est salé!

— Il faut les avoir... dit Fil-en-Quatre.

— On les aura en payant, sans ça, bernique!

— Sais-tu où ton propriétaire, ce père Chaboisseau que tu dis si brave homme, a remis les coins en question?

— Oui, au quatrième étage de sa maison, dans une petite chambre qu'il réserve à des parents de province qui viennent quelquefois à Paris...

— On pourrait tenter une visite domiciliaire...

— On se ferait pincer... la chambre touche à son propre logement...

— Depuis cinq ans, les malles sont-elles encore là...

— Oui... j'ai rencontré Chaboisseau il y a deux mois... Il m'a dit qu'il m'attendait toujours et que les coins n'avaient pas bougé...

— Nous parlerons de ça plus tard... fit Jean-Jeudi. Laissez-moi réfléchir et combiner un plan...

Le principal est d'avoir quelques sous pour agir...

— Eh! s'écria Fil-en-Quatre, ces quelques sous nous les aurons demain soir...

Jean-Jeudi fronça le sourcil.

— Oui, murmura-t-il d'un air sombre, dans l'hôtel aux quatre femmes... ça ne me va guère...

Fil-en-Quatre haussa les épaules et s'écria:

— Faut pas nous raser, tu sais, avec tes venettes sans queue ni tête! T'es tombé une fois sur une particulière qui t'a roulé proprement... C'est-à-dire une raison pour que t'aie la malchance de tomber sur une autre douzelle qui t'en fasse autant?... Parlons peu, mais parlons bien... Es-tu de l'affaire, oui ou non?

— J'en suis, parbleu!... Je ne laisserai point échapper une chance de ne remettre à flot, mais je n'y vais pas de bon cœur,

— Sois paisible, ma vieille, on saura maintenir les commères...

— Pour trouver la grenouille, il faudra fouiller partout... dit le notaire.

— Eh bien! on fouillera...

— Et, si les femmes s'éveillent?

— Tant pis pour elles!... répliqua Fil-en-Quatre avec un geste féroce. On les rendra muettes...

— Pas de sang... pas de sang... balbutia Raoul Brisson. Le bague, passe encore, mais l'échafaud... brrrr...

— C'est bon... On tâchera d'éviter l'abbaye de Monte-à-Regret... Mais, à tout hasard, prenons demain soir de solides couteaux... Jean-Jeudi se chargea du diamant de vitrier et de la boule de poix, c'est sa spécialité... Toi, notaire, tu viendras ici chercher des trousseaux de clefs et des rossignols... On peut en avoir besoin... J'aurai soin, moi, de me munir d'une petite monsigneurette... Inutile d'apporter une lanterne... Des allumettes chimiques suffiront... Il y a des bougies partout dans l'hôtel.

V

— Où le rendez-vous? demanda l'ex notaire.

— A la barrière de Clichy, chez Loupiat, répondit Fil-en-Quatre.

— A la *Cannette d'Argent*, dans la rue des Acacias? fit Jean-Jeudi.

— Oui, mon vieux...

— Méfions-nous...

— De quoi?

— La police y fait souvent des descentes. Ne nous laissons pas pincer.

— Rien à craindre... Nous n'y resterons que cinq minutes... Simple histoire de se retrouver...

— A quelle heure? reprit Jean-Jeudi.

— A onze heures...

— Et la visite de politesse à l'hôtel des mistresses Dick Thorn?

— Entre minuit et une heure... c'est l'instant du premier sommeil qui est le plus solide...

Jean-Jeudi se leva.

— A demain donc, dit-il, et bonne nuit...

Fil-en-Quatre serra la main aux deux hommes et les fit sortir, non par le cabaret, mais par une petite porte pratiquée dans le couloir et donnant sur le boulevard extérieur.

— Allons, bonsoir... dit Plume-d'Oie à Jean-Jeudi. Je vais me coucher...

— Où ça?

— Dans les carrières de Montmartre... Pas un radis pour payer le garni...

Jean-Jeudi se fouilla et tira de sa poche une pièce blanche.

— Tiens, fit-il en la donnant au ci-devant tabelion, voilà vingt sous... Les carrières de Montmartre, c'est une vraie soicière... Tu t'y ferais ramasser...

— Merci... Je te rendrai ça demain, après l'opération... Je vais me payer un cabinet au *Petit-Château*, rue de Flandres. C'est un endroit tout à fait comme il faut...

Les deux gredins se séparèrent et Jean-Jeudi prit le chemin de la rue des Vinaigriers, où il demeurait.

Tout en longeant le canal Saint-Martin, il réfléchissait à ce que Raoul Brisson venait de lui apprendre relativement au crime du pont de Neuilly.

— Patience! se disait-il tout bas, j'ai attendu vingt ans sans me lasser, sans désespérer. Le hasard fait aujourd'hui ce que n'avaient pu faire mes recherches... J'en profiterai, mais avec réflexion, avec prudence... Il faut que mon secret me rapporte non seulement la vengeance (ce serait maigre!), mais la fortune!... Ceci est une affaire à moi seul, et dont seul je veux profiter...

Le ci-devant notaire nous a raconté que parmi ses papiers se trouvait un double de la lettre écrite par lui il y a vingt ans pour attirer le médecin de campagne dans le piège qu'on lui tendait et où il devait périr... Cette paperasse m'est nécessaire... Je veux l'avoir, je l'aurai par n'importe quel moyen, et quand je la tiendrai je pourrai agir...

Ce long monologue conduisit Jean-Jeudi jusqu'à sa porte.

Il entra dans son taudis, se coucha et dormit jusqu'au matin de ce calme sommeil que donne une conscience pure.

Le récit de Fil-en-Quatre a fait assister nos lecteurs à l'arrivée

Suicide

Meyzieu. — Jeudi dernier, le sieur Joseph Georget, cultivateur à Chavanon, a été trouvé pendu à une poutre de sa chambre à coucher, à l'aide d'une corde fixée à un clou.
On s'est empressé de couper la corde, mais le malheureux avait cessé de vivre.
On pense que c'est sous l'empire de chagrins de famille et des regrets que lui causait la mort récente de sa femme que cet homme a mis fin à ses jours.

BOUCHES-DU-RHONE

Un curieux procès

On lit dans le *Petit Marseillais* du 2 :
Prochainement se déroulera devant notre tribunal de première instance un procès des plus curieux.
Voici les motifs qui y ont donné naissance :
Aux termes d'un contrat, passé entre les co-propriétaires du théâtre du Gymnase et le directeur de notre deuxième scène, ces bailleurs ont droit à quatre loges avec huit entrées permettant l'accès de ces places spéciales, et cela à chaque représentation.
Le directeur prétend que ces entrées sont personnelles ou tout au moins exclusivement réservées aux familles des co-propriétaires, tandis que ces derniers soutiennent qu'à l'aide d'une simple autorisation délivrée par eux et sans prendre un billet de première, des tiers ont également la faculté de s'installer dans des loges à eux concédées.
Nos magistrats civils vont donc être appelés, sous peu, à trancher un différend qui offre un intérêt tout particulier.

Au Palais

Cour d'appel de Lyon

On se rappelle qu'un jugement du tribunal de Saint-Etienne avait condamné à 1,000 fr. d'amende et 3,000 fr. de dommages-intérêts M. Chavanne, maire de Saint-Chamond député de la Loire pour avoir diffamé par voie d'affiches électorales M. Richar me ancien député du même arrondissement.
Sur l'appel interjeté par M. Chavanne, l'affaire est revenue hier devant la cour d'appel de Lyon.
M. Thévenet avocat de M. Chavanne a conclu à la réformation du jugement de première instance.
M. Pine-Desgrange avocat de M. Richarme a demandé la confirmation du jugement.
M. Talon, avocat général, tout en requérant une condamnation, ne s'est pas opposé à ce que le chiffre des dommages-intérêts soit abaissé.
La cour a renvoyé à huitaine le prononcé de son arrêt.

Tribunal correctionnel de Lyon

Le 28 novembre dernier M. Robier, teinturier, rue Sainte-Elisabeth, revenait du Casino, lorsqu'il fut assailli vers 11 heures et 1/2 du soir, à l'angle de la rue Duguesclin et de la rue Guvier, par six individus qui le terrassèrent.
Bailonné, à moitié assommé à coups de poings, M. Robier fut en outre dépouillé de sa montre et de sa chaîne en argent.
Plusieurs repris de justice soupçonnés d'avoir trempé dans cette attaque nocturne, notamment les nommés Alexandre Guillermet, Charles Laroche, Claude Labalme et Louis Margotton furent arrêtés.
Guillermet et Laroche furent reconnus pour les agresseurs de M. Robier, ont été condamnés le premier à 2 ans et le second à 10 mois de prison.
Les deux autres dont la participation au guet-apens n'a pas été suffisamment démontrée, ont été condamnés simplement pour vagabondage, savoir : Margotton à 15 jours de prison et Labalme à 1 mois de la même peine.

Mathieu Goyon, teinturier, rue du Souvenir, 43, et sa femme ont comparu hier devant le tribunal, sous la double inculpation de vol et d'extorsion de signature.
Dans la soirée du 15 décembre dernier, la femme Goyon avait entraîné du côté du pont d'Ecully le sieur X..., fabricant de produits chimiques.
Au même instant survint le mari.
Celui-ci brandissant un poignard, somma M. X... de lui souscrire, séance tenante deux obligations de 500 fr. et de lui remettre sa montre ainsi que son porte-monnaie.
Tout était si bien préparé d'avance que Goyon avait eu soin d'apporter du papier timbré, une plume et de l'encre.
C'est à la lueur d'allumettes que le mari avait frottées, que M. X... souscrivit à tout ce qui lui était demandé.
Sur la plainte de ce dernier, les époux Goyon ont été arrêtés.
La femme dont la culpabilité n'a pas été suffisamment établie a été acquittée; mais le mari a été condamné à un an et un jour de prison.
Goyon avait déjà subi 2 condamnations pour vols, dont une à 3 ans prononcée par la cour d'assises de la Loire.

Henri Bizouard, mégissier, grande-rue de la Guillotière, 69, est très jaloux.
Trouvant que sa femme restait un peu trop longtemps chez un voisin, il est allé la chercher et lui a porté un coup de couteau à la tête.
La femme Bizouard, dont la blessure n'offre pas grande gravité, a dû néanmoins entrer à l'Hôtel-Dieu.
Son farouche mari a été condamné à 15 jours de prison.

Incendie rue Port-du-Temple

Un violent incendie a éclaté hier soir à dix heures et quelques minutes dans le magasin d'épicerie, tenu par M. Leboeuf, rue Port-du-Temple, 19.
Ce dernier venait à peine de fermer boutique que des passants aperçurent une épaisse fumée qui s'échappait à travers les fissures des volets. L'alarme fut aussitôt donnée et l'on se préparait à enfoncer les portes lorsque le propriétaire qui se trouvait dans un café du voisinage vint ouvrir. Tout l'arrière-magasin était déjà envahi par les flammes et l'on craignit un instant de voir le sinistre prendre des proportions considérables, étant donnée la grande quantité de matières éminemment combustibles, huiles, pétrole, etc., qui pouvaient lui servir d'aliment.
Un locataire de la maison, M. Jandet sachant que dans l'appartement du premier étage étaient couchés les deux jeunes enfants de Mme Leveque, qui était absente, enfonça la porte du logis et mit les pauvres petits en sûreté.
Cependant les secours s'organisaient avec rapidité; les pompes des postes du Mont-de-Pitié; de l'Ar-

chevêché, de la place Grolier arrivaient sur les lieux et versaient des torrents d'eau sur le foyer qui ne tardait pas à diminuer d'intensité.
Un instant un bruit sinistre circula dans la foule; on disait que la domestique de M. Leboeuf, couchée dans une chambre située sur le derrière du magasin avait péri asphyxiée par la fumée. Heureusement, il n'en était rien et des pompiers qui, sur la foi de ce bruit, avaient audacieusement pénétré jusqu'à l'endroit désigné en furent pour un acte inutile de courage.
A 11 heures tout danger était écarté.
Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué MM. le commandant Pitrat, Morin, commissaire spécial, Maroix, Raquin, etc.
Le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix et quelques gendarmes.
Les dégâts, tant pour les marchandises que pour l'immeuble, peuvent être évalués à 10,000 francs environ.
Les causes de l'incendie sont jusqu'à présent inconnues.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 5 janvier, 5^e jour de l'année. Soleil, lever: 7 h. 44, coucher: 4 h. 16. Les jours augmentent de 4 minutes.

Ephémérides (1875). Inauguration de la nouvelle salle de l'Opéra à Paris.

M. Andrieux, député du Rhône, vient d'adresser à M. Thévenet, président du comité sénatorial républicain, la dépêche suivante :

Paris, 4 janvier.

Mon cher Thévenet,

Ma candidature a été posée par vous et par nos amis, non par moi. Vous connaissez mes préférences pour la Chambre; je ne vois aucun intérêt à en faire le sacrifice depuis que les partisans de la suppression du Sénat paraissent renoncer à la lutte dans le département du Rhône.

Veuillez faire savoir à nos amis que je ne suis pas candidat aux élections sénatoriales. Remerciements et cordialités.

ANDRIEUX, député.

De son côté, M. Aynard a adressé une lettre de désistement à M. Thévenet. Nous la publierons demain.

Révision des listes électorales

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que la révision des listes électorales, politiques et municipales a commencé le 1^{er} janvier.

Voici les époques des diverses opérations et des délais que chacune comporte.

Du 1^{er} au 30 janvier de chaque année, une commission, composée du maire, ou à son défaut d'un adjoint, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué du conseil municipal, doit procéder à la révision d'office des listes électorales des diverses communes; terme de l'opération, 10 janvier.

Délai pour adresser le tableau de rectification, quatre jours, soit 14 janvier.

Publication du tableau de rectification, 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours, 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, cinq jours, 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de la commission, trois jours, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours, 17 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours, 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours, 12 mars, Clôture des listes, 31 mars.

Les sous-officiers d'infanterie, proposés pour le grade de sous-lieutenant, se réuniront le 8 janvier prochain au chef-lieu de leur division, pour y prendre part aux épreuves écrites ordonnées par l'instruction du 17 mai dernier.

C'est la première fois que la composition sera la même pour tous les candidats, et qu'une seule commission sera appelée à statuer sur la capacité des concurrents.

On sait que d'intéressantes cartes de France où les départements sont teintés d'après le degré d'instruction, ont été dressées par les soins du ministère de l'Instruction publique.

Le ministère des finances a pris l'initiative d'une publication du même genre : il a fait dresser un atlas de statistique financière, qui contient vingt-cinq cartes, et où sont résumés les documents relatifs aux impôts foncier, personnel et mobilier, des patentes, de l'enregistrement, du timbre, sur le papier, sur le tabac, sur les valeurs successorales, etc.

Nous donnons un avis à ceux qui ambitionnent les lauriers académiques.

L'Institut des sciences et lettres de Milan a décidé d'ouvrir un concours important, dans l'espoir d'en faire sortir une biographie, définitive et puisée aux sources, du célèbre Léonard de Vinci, dont la carrière artistique et la vie même ont donné lieu, on le sait, à de nombreuses contestations et à des doutes que rien n'a dissipés jusqu'à présent. Le prix du concours ne s'élève pas à moins de 5,000 francs, et le délai pour l'envoi des manuscrits des concurrents sera de quatre années. Les travaux pourront être écrits en latin, en français, en allemand ou en anglais, et les archives publiques et particulières d'Italie, de Paris et de Londres devront être nécessairement mises à contribution par tout travailleur sérieux.

Mme Judic, dont tout le monde se rappelle l'éclatant succès au Théâtre-Bellaïse, vient à peine sa tournée terminée, de se lier avec M. Duquesnel, pour une nouvelle excursion qui aura lieu en mai, juin et septembre prochains. Nous aurons donc encore l'occasion de l'applaudir.

Un détail intéressant : Mme Judic touchera 150,000 fr. pour cette tournée de quatre-vingt-dix jours.

M. Menard, ouvrier maçon, demeurant rue Du-noir, 76, a été victime hier soir d'un triste accident. Comme il était occupé sur le toit de la maison portant le n^o 7 de la grande rue de la Guillotière à

réparer une cheminée qui menaçait ruine, celle-ci s'effondra soudain entraînant dans sa chute l'infortuné ouvrier. Relevé aussitôt du milieu des décombres, on constata qu'il avait la jambe gauche fracturée et diverses contusions à la tête.
Après avoir reçu les soins les plus empressés à la pharmacie Enjalras, il a été transporté à son domicile. Malgré la gravité de ses blessures, sa vie n'est pas en danger.

Petite cause et grave effet :
M. Charles Monnard, corroyeur, demeurant rue Grolée, 10, passait hier dans l'après-midi, rue Sainte-Elisabeth, lorsqu'un coup de vent enleva sa casquette qui se mit à fuir devant lui avec une rapidité vertigineuse.
Il se mit à courir pour arrêter le léger couvre-chef, mais dans sa précipitation, il trébucha contre le rebord du trottoir, tomba et dans sa chute se fractura une jambe.

Le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une mort subite :
Le sieur Bernaix, âgé de 68 ans, employé comme manœuvre, dans les ateliers de teinture de M. Bredin, à la Quarantaine, venait de prendre son repas à l'auberge tenue par Mme Gondié, lorsqu'on le vit soudain tomber sans connaissance sur le sol. On s'empressa de le relever et de lui prodiguer les soins nécessaires, mais tout fut inutile, le malheureux était mort.

Comme on ne lui connaissait aucune famille, le cadavre a été transporté à la Morgue, par les soins de M. le commissaire de police du quartier.

Une chasse à l'homme !
M. D..., cultivateur à Anse, rentrait hier soir à son domicile, lorsque les aboiements d'un chien de garde attirèrent son attention. Persuadé que quelqu'un s'était introduit chez lui pendant son absence, il s'arma d'un fusil et appela ses voisins à la rescousse.

Les recherches ne tardèrent pas à amener la découverte de l'intrus, qui s'était réfugié sur le toit d'un hangar. Comme il refusait de se rendre aux sommations qui lui furent faites, le propriétaire tira sur lui un coup de son arme et le manqua. Alors le malheureux, s'apercevant qu'on y allait bon jeu, bon argent, chercha à battre en retraite, et, pour ce faire, il sauta du toit, d'une hauteur de 6 mètres environ, et ne put se relever, car dans ce saut périlleux, il s'était fracturé la jambe gauche.

Cet individu, qui a refusé de faire connaître son identité, a été conduit à l'hospice de Villefranche.

Une scène violente a mis hier soir en émoi les habitants de la rue Guvier.

Un ouvrier menuisier, M. Jacques Allard, employé chez M. Favre, entrepreneur, rue Duguesclin, 43, dont la maison a parait-il été mise en interdit, était, à la sortie de son travail, poursuivi par des ouvriers de la même corporation qui l'accablaient de leurs railleries et de leurs méchants propos. Allard finit par perdre patience et tirant un revolver de sa poche en menaçant ses persécuteurs.

Heureusement les gardiens de la paix arrivèrent assez à temps pour mettre fin à cette scène qui aurait pu finir de tragique façon.

Procès-verbal a été dressé contre Allard pour port d'arme prohibée, ainsi le veut la loi, mais nous n'hésitons pas à dire que si l'affaire avait mal tourné, les véritables coupables étaient ceux qui commencent si mal la liberté du travail.

L'incendie qui s'est déclaré la nuit dernière, rue de l'Arbre-Sec, 29, a causé des dégâts assez considérables.

Le feu a pris dans une chambre garnie, occupée par M. Faussemagne, chez Mme Guenat, tailleur. Les pompes du poste de l'Hôtel de Ville, du Mont-de-Pitié et du pont Morand sont arrivées bientôt sur les lieux et ont pu être mises en batterie.

Grâce à la promptitude des secours, on a pu arrêter les progrès de l'incendie.

A deux heures, on était complètement maître du feu.

Les dégâts sont évalués à une dizaine de mille francs.

Variétés

LES DRAMES DE LA MER

Le courrier de Maurice nous apporte le récit d'une noyade survenue dans des circonstances tellement tragiques que je ne l'ai pu lire sans un épouvantable serrement de cœur. Les victimes sont deux de nos compatriotes, et la distance double la douloureuse impression qu'on ressent de ce sinistre.
Le voici dans sa navrante simplicité.
C'est le soir, M. Drouin, commandant de la *Nidvre*, Mme Drouin, leur fils âgé de six ans, M. Siou, jeune enseigne, une dame de leurs amis, accompagnés d'un matelot, se rendent pour s'y baigner, au bassin du Bernica, cet étang perfide que Georges Sand a rendu célèbre.
L'enfant, le matelot et l'amie restent sur le bord. Mme Drouin et M. Siou se jettent à l'eau, tandis que, d'un autre point de la rive, M. Drouin suit de l'œil les ébats des deux nageurs.

Mme Drouin, excellente nageuse, avait déjà fait plusieurs fois la traversée du bassin, lorsqu'elle se plaignit d'un malaise. M. Drouin, qui se tenait à portée de la voix, lui cria de regagner le terre-plein en maçonnerie en marchant le long du rempart et en s'aidant des aspérités et des planches dont les rochers sont tapissés. Soit qu'elle n'entendit point, soit qu'elle voulut lutter contre la paralysie, elle se remit à la nage; mais à peine avait-elle fait quelques brasses que, poussant un cri lamentable, elle disparut sous l'eau.

A ce cri, M. Siou, qui tirait sa coupe dans la première partie du bassin, s'élança et plonge dans la direction de l'endroit où Mme Drouin s'était enfoncée. Quelques secondes après, il remonta à la surface pour reprendre haleine... Puis il plonge de nouveau... mais on ne le revit plus!... Le gouffre avait gardé ses deux proies!

De la rive, M. Drouin assistait à ce sauvetage, — fou de terreur et de désespoir, maudissant son impuissance, car il ne savait pas nager! Il allait pourtant se précipiter dans l'abîme, lorsque la voix de son fils qui criait désespérément: *Mère! Mère!* arrêta son élan. Cette hésitation permit à son matelot, mauvais nageur lui-même, de le retenir et d'empêcher une folie inutile.

Deux soldats passaient dans le voisinage. Ils accoururent aux appels désespérés des survivants. Mais, par une de ces fatalités inexorables qui défient toutes les inventions des poètes, *eux non plus ne savaient pas nager!*

Ce n'est que deux heures après, à la nuit close,

qu'on put retirer du bassin le corps de la pauvre femme et celui du malheureux enseigne, mort victime de son dévouement!

Au sujet de ce lugubre événement, le chroniqueur du *Voltaire* raconte un autre drame de la mer qui est d'une horreur presque sublime.

Il y a quelque quinze ans de cela. Depuis deux jours, la frégate amirale, appartenant à l'escadre du Pacifique, avait quitté Rio, ce Paradis terrestre, et n'était, toutes voiles au vent, sur Montevideo.

Temps superbe, tel qu'on n'en voit que dans ces parages: mer « d'huile », comme disent les Marseillais. Tout promettait une traversée radieuse. Un beau soleil du Midi dorait les cordages qu'une petite brise de terre faisait à peine trembloter. Soudain, un gros nuage, noir comme de l'encre, fond sur le navire avec une rapidité foudroyante. Un craquement effroyable, pareil à une détonation de grosse artillerie, sort de ses flancs. La toile, qu'on n'a pas eu le temps de rentrer, éclate en lambeaux, qui s'éparpillent et volent comme ces oiseaux de mer précurseurs des tempêtes.

C'est le pampero!

Qui n'a pas essayé ce vent terrible, ne peut s'en figurer la violence. Descendu des Cordillères, se déchaînant à travers les Pampas — d'où son nom — il s'abat sur l'Atlantique avec la fureur meurtrière d'une avalanche. Pas un éclair, pas un coup de tonnerre. Le nuage noir passe, il n'est déjà plus! Le ciel reprend sa limpidité sereine. Seul l'Océan demeure remué jusqu'au plus profond de ses entrailles.

Malheur au navire en rade qui n'est pas sous vapeur et ne peut prendre le large! En moins de dix minutes, il est coulé, broyé ou jeté violemment à la côte.

Le pampero vient de passer. A bord de la frégate amirale, on entend ce cri :

« Un homme à la mer ! »

« En un clin d'œil, tout le monde est à son poste, officiers et matelots. L'amiral monte sur la passerelle.

A l'arrière du bâtiment, encore à portée de la voix, l'homme nage avec toute l'énergie du désespoir, s'épuisant en efforts surhumains pour atteindre une des bouées ou bien une des cages à poulets qu'ont jetées par-dessus bord ses camarades.

L'équipage, range par bordées des deux côtés du pont, officiers en tête, attend, anxieux, un mot de l'amiral pour se porter au secours du misérable. Debout sur la passerelle, dans une impassibilité apparente, mais remué par une profonde pitié, l'amiral s'interroge. Une légère pâleur est le seul indice de la lutte terrible qui se livre en lui.

Cet homme doit-il périr, sous ses yeux, sous ceux de l'équipage, sans qu'on tente un seul effort pour le sauver? Mais le sauver c'est risquer la vie de vingt hommes! Vingt existences pour une seule! L'homme est condamné! L'amiral veut toutefois éprouver le courage et la discipline de ses compagnons :

« Des hommes de bonne volonté, s'écrie-t-il, pour armer une embarcation de sauvetage ! »

C'était la mort certaine. Comme mus par un ressort, les cinq cents hommes de l'équipage, officiers et matelots, firent un pas en avant, la main levée.

« Merci, mes enfants, fit l'amiral d'une voix sourde, en essayant une larme furtive... A vos rangs ! »

Parmi les lames gigantesques, l'homme luttait toujours! Peut-être espérait-il encore! Alors, l'aumônier de la flotte, recouvert de ses habits sacerdotaux, monta sur la dunette d'arrière, et se tournant vers le malheureux, les mains étendues :

« Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, s'écrie-t-il d'une voix forte, sois absous et meurs en paix... La prière ! »

Tout le monde se découvrit... l'aumônier récita la prière des agonisants... et la mer se referma sur un cadavre!

Cette agonie terrible n'avait pas duré deux minutes.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Par suite d'une indisposition de M. Barbe, le spectacle d'aujourd'hui au Grand-Théâtre, se trouve modifié de la manière suivante :

1. *Le Barbier de Séville.*
2. *Vénus sur terre.*

Demain vendredi, aura enfin lieu la première représentation du *Prophète*, si impatiemment attendue par le public. Cet important ouvrage a été remanié par la nouvelle direction avec le plus grand soin; décors et costumes ont été entièrement remis à neuf. D'après la distribution, nous devons nous attendre à une interprétation vraiment supérieure, car, en dehors de notre excellent ténor, M. Salomon, et de Mlle Marguerite Baux, notre sympathique forte chanteuse, qui sauront se montrer, comme toujours, à la hauteur de leurs rôles respectifs, nous aurons le plaisir d'entendre l'excellente basse, Bataille, de l'Académie nationale, qui interprétera le rôle d'Oberthal, qu'il a chanté à l'Opéra, et Mme Appia, contralto, engagée tout spécialement par M. Campocasso, en attendant les représentations de Mme Rosina Bloch, retardées par une assez grave indisposition. Mme Appia, qui n'a jamais chanté le rôle de Fidès, l'a appris en français particulièrement pour venir le chanter à Lyon. Si nous devons en croire certaines indiscretions, on dit cette artiste douée d'une voix remarquable et appelée à un véritable succès. A demain donc la première représentation; tout Lyon sera là, nous en sommes certains. Ce sera une véritable première de gala.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 4 janvier, 11 h 45 soir.

Le mouvement préfectoral qui est en préparation portera notamment sur les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault et de la Vaucluse.

— La réunion de la gauche de la Chambre a été renvoyée à mardi.

— Les candidats à la vice-présidence de la Chambre, en remplacement de MM. Spuller et Devès, sont MM. Jules Ferry et Floquet.

— M. Floquet serait patronné par M. Gambetta, pour la préfecture de la Seine, et M. Hérisson par M. Waldeck-Rousseau.

— Le ministre de l'intérieur a envoyé des instructions aux préfets pour investir les commissions départementales de pouvoirs plus étendus.

— On annonce qu'à l'ouverture de la session un article-programme paraîtra dans la *Republique française*.

CHOSSES & AUTRES

Les marins du « Vengeur »

On a récemment rappelé l'héroïsme des marins qui montaient le *Vengeur*, à propos de la statue qu'on se propose d'élever à l'amiral Renaudin.

Voici un extrait du rapport qui fut fait après le combat :

Ces embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter. A peine étaient-ils débordés que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards, ceux de nos camarades qui étaient restés sur le *Vengeur*, les mains levées au ciel, implorant, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer; bientôt ils disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait.

Au milieu de l'horreur que nous inspirait à tous ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur.

Nous entendions, en nous éloignant, quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour leur patrie : les derniers cris de ces infortunés furent ceux de :

VIVE LA RÉPUBLIQUE

Ils moururent en les prononçant. Plusieurs hommes revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mâts et autres débris du vaisseau.

Ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots, et conduits à bord des vaisseaux anglais. Nous nous sommes occupés, depuis cette malheureuse journée, à connaître le nombre des hommes échappés au péril, et après nos différentes demandes, verbales et par écrit, nous avons connu qu'il s'était sauvé la quantité de deux cent soixante-sept personnes, non compris quelques-unes avec le seul habit qu'elles avaient sur le corps, d'autres même sans chemise, en sorte que de sept cent vingt-trois hommes qui composaient notre équipage avant le premier combat, il s'en est perdu quatre cent cinquante-six, desquels il y a eu, suivant que nous pouvons en juger, à peu près deux cent cinquante tués ou blessés dans le combat ou malades.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour valoir et servir ce que de raison.

Pour copie conforme à l'original (ceci est de la main de Renaudin) :

RENAUDIN, JEAN HURIN, LOUIS ROUSSEAU, PILLET, TROUVÉE, LUSSET, PERDIN, GRANJANT, TALLON, etc.

Le domaine de la ville de Paris

Il paraît que nous sommes restés au-dessous de la vérité en évaluant, il y a quelques jours, à environ 1 milliard 60 millions la valeur des propriétés que possède la Ville de Paris.

Un employé de la préfecture de la Seine fait remarquer, en effet, qu'en outre de ses monuments et de ses établissements municipaux, la Ville est également propriétaire de 114 maisons, et de 665 lots de terrains, ayant une valeur totale de 30,858,000 fr.

Au nombre de ses immeubles se trouvent : 108 maisons aliénables et 6 autres maisons que la Ville réserve pour y installer des établissements publics.

Quant à ses terrains, dont la valeur dépasse aujourd'hui 21 millions de francs, ils comprennent 493 lots situés dans Paris, 60 lots retranchés du bois de Vincennes et 12 lots à Saint-Ouen.

Ajoutons en terminant que le conseil municipal, qui aime à faire feu de tout bois, aurait l'intention de demander l'aliénation à bref délai de ces dernières propriétés, dont la vente ferait entrer dans les caisses de la Ville une somme d'environ 25 millions de francs.

Mots de la fin

Mlle Bébé, qui a cinq ans, est allée souhaiter la fête à sa marraine et a revêtu pour la circonstance une robe toute neuve et très décolletée.

Après le compliment d'usage :

— Eh quoi ! lui dit sa marraine, tu n'es pas honteuse de faire voir ta poitrine comme ça ? Et si petit Jésus te voyait !

— Ah ! je lui conseille de parler, à celui-là : il est toujours tout nu !

Deux gones se sont offert, sur le produit de leurs étrennes, une soirée chez le dompteur Bidet; ils sont en contemplation devant une caisse qui contient un magnifique boa-constrictor, dont le corps est enroulé sur lui-même en forme d'anneau.

— Tiens, fait l'un d'eux, pourquoi donc qu'il s'est fait un anneau, celui-là ?

— C'est, répond l'autre, qu'il avait quelque chose à se rappeler.

SPECTACLES DU 5 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui jeudi à 7 h. 1/2 :
Le Barbier de Séville.

Théâtre des Célestins
L'Élincelle.
Le monde où l'on s'ennuie.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui jeudi, 5 janvier, grande représentation d'adieu de M. Verbeck.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
vue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON
Du 4 Janvier 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0.....	83 85	Gaz de Lyon.....	1200
3 0/0 amortissable ..	83 85	Gaz de la Guilloitière.....	220
4 1/2.....	114	Mines de la Loire.....	220
5 0/0 français.....	114	Montrambert.....	890
Italien.....	114	St-Etienne.....	245
Turc.....	114	Rive-de-Gier.....	70
Autrichien 4 0/0.....	114	Société Lyonnaise.....	725
Russe 5 0/0.....	114	Bateaux-Omnibus.....	725
Espagne 3 0/0.....	114	Eaux.....	950
Dette Egypt. unifiée ..	353 75	Dombes.....	950
Actions		Obligations	
Crédit mobilier.....	895	Abattoirs.....	88
Crédit mob. Espag.....	895	Verreries L. et Rhône.....	88
Crédit Lyonnais.....	895	Croix-Rousses.....	88
Union générale.....	2940	Obli. Ville de Lyon.....	
B. Hypothéc. France.....	560	Ville-de-Paris 1839.....	88
Soc. foncière Lyonn.....	560	Ville-de-Paris 1871.....	88
Banque Ottomane.....	918 75	Lombardes-anciennes.....	285
Paris-Lyon-Médit.....	918 75	Lombardes-nouvelles.....	277 75
Che. Autrichiens.....	705	Loire.....	88
Lombard-Vénitien.....	312 50	Saint-Etienne.....	88
Baragossa.....	565 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	548 75
Nord-Espagne.....	565 50	Paris-Lyon-Médit.....	372
Stuez.....	565 50	Paris-Lyon-Médit.....	1882 372

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).
Prix : 3 francs par an

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
CAPITAL : 200 MILLIONS
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Eaux-Bonnes — Eau minérale naturelle
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles.

Le rédacteur général, Victor GOURAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DEMANDE Un bon correcteur. S'adresser Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2577.

ON DEMANDE A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3° ou 4° étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112° Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

ON DESIRERAIT LOUER
De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

Prêt
Mme STEPHANIE l'Avant par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 2°

DÉPURATIF DU SANG
Le sirop concentré de Salsepareille QUET, agit sur toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Acné, Rougeurs, Démangeaisons, Boutons, Gouttes, Rhumatismes, toutes les éruptions de la peau, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des régimes.

A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

10 à 15% de Revenu CERTAIN
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible
Opération sérieuse et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des Banques Départementales
62, Rue de Provence, PARIS
Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa

CIRCULAIRE FINANCIÈRE
dont les renseignements ont enrichi sa clientèle

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

Le Journal de la Bourse
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER
Bénéficiaire, guide indépendant de l'épargne naissant au point de vue exclusif des intérêts français
PARAIT LE DIMANCHE — 12 et 13 GRANDS PAGES
Répondre en conséquence à la question de double en toutes occasions urgentes
Tout ce qui s'écrit dans ce journal doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-française, est indiqué par le JOURNAL de la BOURSE, ouvertement dévoué à l'intérêt de toutes les influences étrangères et de toutes les institutions de la France.

Il traite de toutes les questions financières :
— Les opérations de Bourse au comptant et à terme.
— Les émissions de toutes les Actions.
— Les opérations de toutes les Sociétés.
— Les opérations de toutes les Sociétés.
— Les opérations de toutes les Sociétés.
— Les opérations de toutes les Sociétés.

Adresser franco l'abonnement au Directeur général de la UNION FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
PARIS — 43, rue de Valenciennes, 43 — PARIS
NOTA. — Bénéficiaire, sur demande, Post. Numéro spécial.

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

A LOUER JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS
si vous sucez quel que bonbon au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et calment de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi afin d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, demi, 1 f. 15. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

UN JEUNE HOMME.
Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX
Succursale de Lyon
1, rue de la République
BONS D'ÉPARGNE
Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.
Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.
Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.
Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon.
5, rue de la République.

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique
55.000 Souscripteurs à ce jour
11.000 Souscripteurs Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD **	L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4 de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriés	400 gravures texte et hors texte Dues à l'habile crayon de M. H. Clerget *
---	---	---

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879
75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES
23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume
PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco
Chaque Fascicule, avec Cartes colorées, se vend séparément 75 centimes.
Il paraît 2 Fascicules par mois

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

LE FINANCIER DES COMMUNES
10 pages de texte
95,000 Abonnés
Liste de toutes les VALEURS
de tous les Tirages
FRANC par an
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

BANQUE DE PRÊTS
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 100.
Fait des Avances qu'elle qu'elle soit la somme, sur les PENSIONS CIVILES et MILITAIRES, sur les Titres en Bourse et en Banque.
Fait les Achats et Ventes au comptant de toutes Valeurs négociant en Banque ou en Bourse

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau
Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices du sang, etc., par le Rob Savaresi dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.